

Conduite accompagnée 68

Après Volants-Jeunes, le Département innove une nouvelle fois sur le créneau de la sécurité routière avec son tout nouveau dispositif : **Conduite accompagnée 68**. Destiné aux jeunes conducteurs, il vise à encourager la conduite accompagnée et diminuer l'accidentalité des jeunes. Il sera opérationnel dès janvier 2009 dans les écoles de conduite du Haut-Rhin partenaires.



Très attaché à la sécurité routière des jeunes conducteurs,

le Conseil Général vient de mettre en place la Conduite Accompagnée 68. Au-delà de la Conduite accompagnée actuelle de plus en plus boudée par les jeunes et leurs familles en raison notamment de son coût, ce nouveau dispositif propose une formation du tuteur ainsi qu'une aide financière versée directement aux écoles de conduite partenaires.

Les points clés de « Conduite accompagnée 68 »

• Sensibilisation du tuteur référent

Vous êtes parent et vous avez des doutes sur votre capacité à accompagner votre enfant dans son apprentissage en toute sécurité, Conduite Accompagnée 68 vous remet sur la voie. Après un stage de sensibilisation de deux heures comprenant un audit de conduite d'une demi-heure et un bilan du parcours avec rectifications des erreurs, deux rendez-vous pédagogiques pour le tuteur et l'apprenant sont organisés. A cette occasion, différents thèmes sont abordés : la vitesse, les distances de sécurité, le développement durable, la connaissance des équipements de sécurité, l'éco-conduite ou encore la conduite sous l'emprise de psycho-actifs. Un même jeune ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une formation Conduite accompagnée 68 prise en charge par le Département.

• Diminution du coût de la formation

Le Département finance intégralement le stage de sensibilisation du tuteur (soit

80 euros) et participe aux frais de formation de l'apprenant à hauteur de 80 €. Le financement départemental s'élève donc à 160 euros par élève.

De leur côté, les assurances partenaires accordent une participation d'un montant de 100 euros, versée directement à l'école de conduite ainsi qu'une réduction tarifaire sur la première année pour tout contrat d'assurance automobile souscrit par un jeune conducteur dans les deux ans de l'obtention de son permis de conduire auto.

• Public visé

Les jeunes haut-rhinois âgés de 16 à 25 ans, postulant à la conduite accompagnée et inscrits dans une auto-école du Haut-Rhin, partenaire du projet.

AJC Pro, la formule Pro de la Conduite accompagnée 68.

La formule Conduite accompagnée 68 a été étendue au milieu professionnel, sous l'appellation Ajcpro. L'objectif : permettre aux jeunes de passer leur permis B pendant leur période d'apprentissage, en bénéficiant d'une formation sur un véhicule utilitaire léger de l'entreprise. Cette fois, ce n'est plus le parent qui est le tuteur mais le chef d'entreprise ou son représentant. Le principe est identique à la Conduite accompagnée 68 : formation du tuteur et rendez-vous pédagogiques. Nouveauté : la création d'un outil multimédia pour permettre de valider l'état d'avancement du jeune. Cette formule permet à l'entreprise de participer à la réduction du risque routier professionnel en proposant au tuteur de transmettre à son apprenti ses compétences en matière de conduite professionnelle. La formule Pro commence dès octobre à titre expérimental dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentaire. Une initiative de l'Union des Groupements Artisans Centre Alsace (UGA), de la Préfecture, du Conseil Général, de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus : www.ajcpro.fr



Contact :

Conseil Général du Haut-Rhin
Direction de l'Education, du Sport et de la jeunesse
Tél. : 03 89 30 64 60
education@cg68.fr